

Orientation Stratégique : L'amélioration de la santé de la femme, du couple et de l'enfant-

Objectifs Généraux à 10 ans :

- Réduire la morbi-mortalité de la mère et de l'enfant en période périnatale
- Améliorer la santé sexuelle des femmes et des hommes
- Repérer, prévenir et prendre en charge les violences intrafamiliales
- Agir précocement sur les troubles du développement physique et psychologique chez l'enfant

Objectifs opérationnels 5 ans	Actions et leviers actions inscrits dans PRS 2018-2023	Etat de réalisation -Synthèse des actions menées 2018-2021
Permettre à tous les enfants de bénéficier d'une prévention précoce et d'un dépistage aux âges clés de leur développement	1. Stratégie de communication accessible et compréhensible par le grand public sur les repères de développement de l'enfant et sur ses besoins pour grandir	<u>Synthèse des actions menées 2018-2021</u> -Stratégie de communication sur les repères de développement de l'enfant non définie. Des actions de communication sur le repère de développement de l'enfant définies dans le Contrat Etat/ARS et CD qui prévoit: - une meilleure information des parents sur le bilan de santé des enfants 3-4 ans - une sensibilisation sur les enfants victimes
	2. Cohérence des messages des professionnels à destination de la mère et de l'enfant	
	3. Consolidation du dépistage néonatal notamment de la surdité et de la traçabilité du parcours de l'enfant du dépistage au diagnostic en cas de tests non concluants	<u>Dépistage néonatal</u> -Transfert effectif de l'activité de dépistage néonatal de surdité au CHU qui porte cette activité depuis le 1-01-2019 en tant que centre Régional de Dépistage néonatal. Point d'étape réalisé sur l'activité développée. - Taux de dépistage des enfants de 3-4 ans en petite section de maternelle par la PMI estimé en 2021 à 80%.Recrutement effectif (2021)de professionnels de la PMI (mise en oeuvre du Contrat ARS/Conseil départemental/Etat visant à augmenter le nombre de bilans de santé des enfants 3 - 4 ans. -Difficultés rencontrées pour mobiliser les médecins scolaires en nombre insuffisants notamment sur les territoires Est et Nord pour améliorer le dépistage des enfants de 5 -6 ans .
	4. Soutien aux médecins traitants dans la réalisation des objectifs de santé publique de l'enfant et dans le retour à la PMI des certificats de santé du 24ème mois	
	5. Plaidoyer auprès du Département pour que 100% des enfants de 3-4 ans bénéficient d'un dépistage exhaustif en petite section de maternelle par les services de PMI	<u>Actions retenues 2022-2023</u> -Dépistage néonatal: Amélioration du dépistage de la surdité . Actions d'information du grand public et sensibilisation des professionnels de santé -Plans d'actions visant à mobiliser les médecins traitants dans le dépistage des enfants 5 - 6 ans intégrant les troubles du langage et des apprentissages -Améliorer les bilans de santé en école maternelle (premier bilan 3-4 ans) -Améliorer le taux de retour de certificats de santé du 24 ième mois au service de la PMI -Poursuite du dispositif TISF Périnatalité -Déploiement du programme PANJO 3 (programme de promotion de la santé et de l'attachement des nouveaux nés et des parents -Poursuite des programmes initiés sur le risque scolaire auprès des enfants et des adolescents
	6. Soutien à la médecine scolaire pour que 100% des enfants de 5-6 ans bénéficient d'un dépistage exhaustif intégrant les troubles du langage et des apprentissages, en lien avec les médecins traitants de l'enfant,	
	7. Actions de prévention solaire (peau, yeux) auprès des enfants et adolescents	<u>Actions non mises en œuvre</u> -Soutien aux projets de recherche interventionnelle sur les déterminants de santé des troubles du développement de l'enfant
	8. Expérimentation auprès des praticiens du 1er recours d'actions territorialisées de prévention précoce intégrées au suivi post natal des mamans et au parcours vaccinal des enfants	
	9. Soutien aux projets de recherche interventionnelle sur les déterminants de santé des troubles du développement de l'enfant	
Fluidifier les parcours de santé des enfants ayant des troubles du langage et des apprentissages	1. Information des familles sur les étapes d'acquisition du langage et des apprentissages et sur la détection des signaux faibles par des repères simples et faciles à mémoriser	<u>Synthèse des actions menées 2018-2021 - cf bilan FR Personnes en situation de handicap</u> - Repérage, dépistage et prise en charge du handicap -Plate forme de coordination (PCO) opérationnelle depuis janvier 2020 après le lancement d'un AMI pour les enfants de 0 à 6 ans présentant des troubles du neuro-développement . La Plate forme de coordination couvre l'ensemble du territoire . File active : 724 enfants ont été adressés à la plate forme et 604 enfants ont bénéficiés d'un forfait. Activité en hausse avec la création d'une liste d'attente pour l'ensemble des secteurs (Nord/Est/Ouest/Sud). - Actions de sensibilisation et de formation sur les TND: mise à disposition de contenus de formation aux troubles du neuro développement - Labellisation de la CPTS Est en 2021 avec un projet de santé construit autour du parcours des enfants présentant des difficultés de développement (repérage, diagnostic, et préventions des troubles du neuro développement). -Création d'une CPTS avec un projet de santé validé axé sur le parcours des enfants présentant des difficultés de développement.
	2. Formation des médecins traitants sur le dépistage et la prise en charge des troubles du langage et des apprentissages de l'enfant	
	3. Valorisation du rôle et de la place du médecin traitant de l'enfant dans le dépistage, l'orientation et le suivi des troubles du langage et des apprentissages en consultations de routine	
	4. Innovations organisationnelles du 1er recours basées sur des projets de santé ciblant les troubles du développement de l'enfant	
	5. Clarification du parcours de l'enfant ayant des troubles du langage et des apprentissages entre les différentes modalités de prise en charge (ville, CMPP, CMPEA, centre de référence).	<u>Actions retenues 2022-2023</u> - Poursuite de l'activité de la PCO avec extension aux enfants de 7-12 ans . -Lancement des travaux pour la création d'un centre de référence TND (2022) -Formalisation d'un programme régional de formation auprès de professionnels de santé visant à favoriser le repérage des enfants avec des TND en lien avec les CPTS créées -Poursuite des actions de sensibilisation des médecins généralistes et des pédiatres au repérage des TND chez les enfants (Campagne de l'Assurance Maladie)
	6. Harmonisation et complémentarité des modalités d'accueil et de fonctionnement des CMPP et CMPEA en tant que structures de recours	

	<p>7. Mise en place du Centre de référence des troubles du langage et des apprentissages au CHU de La Réunion</p> <p>8. Mise à disposition des parents et des professionnels du 1er recours d'un répertoire opérationnel des ressources</p> <p>9. Information des parents et professionnels du 1er recours des modalités d'attribution des aides de la MDPH pour des enfants porteurs de troubles « dys »</p>	<p><u>Actions non mises en œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Harmonisation et complémentarité des modalités d'accueil et de fonctionnement des CMPP et CMPEA en tant que structures de recours - Mise à disposition des parents et des professionnels du 1er recours d'un répertoire opérationnel des ressources - Information des parents et professionnels du 1er recours des modalités d'attribution des aides de la MDPH pour des enfants porteurs de troubles « dys »
<p>Organiser le parcours de santé des enfants asthmatiques</p>	<p>1. Réduction de l'exposition des enfants au tabagisme des adultes ainsi qu'aux aérosols insecticides, aux moisissures et allergènes de l'environnement à domicile</p> <p>2. Identification de médecins libéraux spécialisés dans la prise en charge de l'asthme, pouvant venir en appui du 1er recours</p> <p>3. Expérimentation d'une gradation de l'éducation thérapeutique selon les profils des patients</p> <p>4. Déploiement régional du dispositif de conseillers habitat et santé</p>	<p><u>Synthèse des actions menées 2018-2021</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des actions ciblées sur le tabac en milieu scolaire et en centre de formation - Mise en place de consultations de tabacologie dans les maternités - Déploiement des lieux de santé sans tabac - cf Bilan des actions du PRSE - Identification de médecins libéraux spécialisés dans la prise en charge de l'asthme, pouvant venir en appui du 1er recours : Actions de formations engagées en 2020 par le réseau pédiatrique: Production de fiches pratiques pour les professionnels de santé (algorithmes selon les âges, traitement crise et de fond) -Projets d'Accueil Individualisé (PAI asthme école et structures d'accueil) - Formations à destination des professionnels de santé en 2020 (16 participants:7 MG 2 internes, 1 médecine 1 médecin PMI et 5 IDE) et à la demande des Etablissements médico sociaux. Constat :Absence de médecins spécialisés asthme <p><u>Actions non mises en œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation et ajustement du dispositif régional de conseillers en environnement intérieurs ou conseillers en habitat et santé - Expérimentation d'une gradation de l'éducation thérapeutique selon les profils des patients
<p>Optimiser le parcours de soins des enfants et adolescents victimes de traumatismes graves</p>	<p>1. Actions de prévention des accidents de la vie courante à domicile, à l'école et dans les espaces de loisirs</p> <p>2. Définition de critères de gravité de l'enfant polytraumatisé tenant compte du terrain, des variables physiologiques, de la cinétique accidentelle, des lésions anatomiques, et de l'existence d'une réanimation pré hospitalière</p> <p>3. Protocole de prise en charge pré-hospitalière pédiatrique</p> <p>4. Évaluation de la faisabilité de la création d'un « trauma center » pédiatrique concentrant, outre la chirurgie viscérale et orthopédique, les spécialités de neurochirurgie, de chirurgie vasculaire et de radiologie interventionnelle</p> <p>5. Renforcement dans la zone Sud de la prise en charge en médecine physique et de réadaptation pour les enfants et adolescents victimes de polytraumatismes graves, par coopération avec l'Hôpital d'Enfants, disposant des reconnaissances de spécialités de SSR pédiatriques</p>	<p><u>Synthèse des actions menées 2018-2021</u></p> <p>L'ensemble des actions identifiées dans la feuille de route pour optimiser le parcours de soins des enfants et adolescents victimes de traumatismes graves n'ont pas été priorisées sur la période 2018-2021.</p>
<p>Décliner une stratégie de vaccination adaptée aux besoins locaux</p>	<p>1. Formation continue en vaccinologie des praticiens du 1er recours</p> <p>2. Diversification des modalités d'information des Réunionnais sur la vaccination en lien avec les praticiens du 1er recours, la PMI, la santé scolaire et universitaire et la médecine du travail</p> <p>3. Expérimentation, par les centres de vaccination, d'offre vaccinale en maternité pour la femme et le couple (vaccination antigrippale en consultation prénatale et mise à jour des vaccinations dont la vaccination anti-coqueluche en suite de couches) mais aussi pour les personnels travaillant en maternité, en néonatalogie et en pédiatrie</p> <p>4. Protocole régional de vaccination BCG</p> <p>5. Enquête de couverture vaccinale en population générale</p>	<p><u>Synthèse des actions menées 2018-2021</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lancement d'une enquête de couverture vaccinale en population générale en 2021. L'enquête , en cours portée par conjointement par l'ARS et Santé Publique France doit permettre de disposer d'une actualisation des données en population générale. les résultats sont attendus pour 2023. - Mise en oeuvre de l'expérimentation visant à promouvoir la vaccination HPV en milieu scolaire (vaccination dans un bus santé) <p><u>Actions retenues 2022-2023</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation et exploitation de l'enquête de couverture vaccinale <p><u>Actions non mises en œuvre</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation continue en vaccinologie des praticiens du 1er recours . Un contexte sanitaire à prendre en compte dans la non réalisation des actions de formations à destination des professionnels de santé . - Elaboration d'un protocole régional de vaccination BCG - Expérimentation par les centres de vaccination d'une offre vaccinale en maternité pour les femmes et les couples et pour le personnel travaillant dans les maternités
	<p>Mise en place d'un cahier des charges pour le suivi des enfants à risque de 3 à 12 ans par le médecin traitant en lien avec le réseau pédiatrique 974</p>	<p><u>Synthèse des actions menées 2018-2021</u></p>

Parcours de l'enfant en surpoids et / ou obèse (ajout dans FR)	Formation des médecins à la prise en charge du surpoids et l'obésité	cf bilan FR santé nutritionnelle
	Déploiement à La Réunion de l'expérimentation nationale pour les enfants de 3-8 ans à risque d'obésité, et stratégie régionale de prévention précoce de l'obésité pédiatrique	
	Consolidation de la filière obésité et pathologies nutritionnelles adultes et enfants	
	Evaluation de la plus-value de l'offre saisonnière de SSR pédiatriques dans le parcours de soin de l'enfant et de la famille	
	Développement d'une offre de prise en charge des troubles alimentaires	

